

2024- 2

**CONFÉRENCE DES FINANCEURS
DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES****LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement notamment son article 3 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 233-3 et R. 233-13 ;

Vu l'arrêté du Président du conseil départemental désignant les membres titulaires et suppléants siégeant au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie en date du 03/01/2024

Vu les demandes de changement formulées par différents organismes et associations composant le la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées est présidée par M. David LAPPARTIENT, président du conseil départemental.

M. Olivier COUDIN, directeur de la délégation départementale du Morbihan de l'agence régionale de santé Bretagne, représentant le directeur général de l'agence régionale de santé, en assure la vice-présidence.

Article 2 – La conférence est composée des membres titulaires et suppléants désignés comme suit :

1 - Un représentant du département désigné par le président du conseil départemental :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
M. David LAPPARTIENT Président du conseil départemental	M. Fabrice Robelet vice-président délégué aux personnes âgées
Mme Marie-Odile JARLIGANT Conseillère départementale	Mme GUEGAN Rozenn Conseillère départementale
Mme Karine BELLEC Vice-présidente déléguée aux personnes handicapées	

2 - Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant :

Publié en ligne le 15/01/2024

Représentant titulaire	Représentant suppléant
M. Olivier COUDIN Directeur de la délégation départementale du Morbihan de l'agence régionale de santé	M. Pierre AVRIL Responsable du département animation territoriale M. Cédric LABBAY Responsable du pôle offre médico-sociale personnes âgées

3 - Le délégué de l'agence nationale de l'habitat dans le département ou son représentant :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme BERQUEZ Christine Adjointe du chef de service urbanisme et habitat DDTM	Mme Solene PIRIOU Responsable de l'unité financement du logement DDTM

4 - Des représentants des collectivités territoriales volontaires autres que le département et des établissements publics de coopération intercommunale volontaires qui contribuent au financement d'actions entrant dans le champ de compétence de la conférence, désignés par l'assemblée délibérante :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme Françoise MERRET Maire adjointe de Gestel	Mme Nicole MORIN Maire adjointe de La Trinité Surzur

5 - Un représentant de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail ou de la caisse nationale d'assurance vieillesse mentionnée à l'article L. 222-1 du code de la sécurité sociale pour l'Ile-de-France, désigné par elle :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
M. Régis LEBLOND Administrateur de la CARSAT siégeant au collège des retraités	M. Eric BALCON Administrateur de la CARSAT

6 - Un représentant de la caisse primaire d'assurance maladie, désigné par elle :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme Frédérique BOITARD CPAM du Morbihan	M. Christophe ALBOU Directeur relations clients et solidarités CPAM du Morbihan

7 - Un représentant de la mutualité sociale agricole, désigné par elle :

Publié en ligne le 15/01/2024

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme Chantal CHAUVIRE Membre du conseil d'administration de la MSA	M. Daniel GUEGAN Membre du conseil d'administration de la MSA

8 - Un représentant des institutions de retraite complémentaire, désigné par elles :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme Emmanuelle MOREAU DE BELLAING Membre du comité régional de coordination de l'action sociale AGIRC-ARCCO Mme Nathalie RUBAUD Référénte Habitat AGIRC ARCCO	Mme Aurore GESRET Pilote du comité régional de coordination de l'action sociale AGIRC-ARCCO

9 - Un représentant désigné par la fédération nationale de la mutualité française, désigné par elle :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
M. Serge UGUEN Membre du bureau de la Mutualité Française Bretagne	Mme Aude COATLEVEN Mutualité Française Bretagne

10 - Un représentant désigné par le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme Claudine ROULEAU Association Autisme Ecoute et Partage	

11- Un représentant des services déconcentrés de l'état désignés par la direction départementale des territoires et de la mer :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme Solene PIRIOU Responsable de l'unité financement du logement DDTM du Morbihan	Mme Valérie POMARIEGA Pôle lutte contre l'exclusion et protection des personnes DDETS du Morbihan

12 - Un représentant du pôle habitat logement du Conseil Départemental :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme Juliette MACQUET Responsable du pôle Habitat Logement Conseil Départemental du Morbihan	Charlène NADER Pôle Habitat Logement Conseil Départemental du Morbihan

13 – Un représentant du service de la gestion de l'offre du Conseil Départemental :

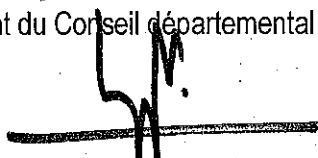
Représentant titulaire	Représentant suppléant
Mme Lucie HOUCHOUA Chargée de mission habitat inclusif Service de la gestion de l'offre Conseil Départemental du Morbihan	

Article 3 – Le mandat des personnes ci-dessus désignées à l'article 2, est fixé à trois ans renouvelables.

Article 4 – Le directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site du département (www.morbihan.fr).

Fait, à Vannes, le 8 janvier 2024

Le Président du Conseil départemental


David LAPPARTIENT